

 Service de l'Information Aéronautique D S N A	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE e-mail : sia.qualite@aviation-civile.gouv.fr Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr	SUP AIP CAR-SAM-NAM 006/22 Date de publication : 21 JUL
--	---	---

Objet : Restrictions d'utilisation aérodrome Saint Martin Grand'Case TFFG (FIR San Juan TJZS)

En vigueur : Du 04 août 2022 au 05 octobre 2022

Ce SUP AIP NON AIRAC CAR-SAM-NAM annule et remplace le SUP AIP CAR-SAM NAM 003/22

PREAMBULE :

Des travaux ont lieu sur l'aérodrome de Saint Martin Grand'Case pour la réfection et l'extension de l'aire de trafic (parking).

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases décrites, ci-après, toutes activées par NOTAM et selon les plans détaillés en Annexes 9 à 16.

DESCRIPTION :

L'ensemble des travaux impactant les opérations aériennes s'étale sur une durée de 5 mois environ, à compter du 11 avril 2022.

Les travaux nécessitent la fermeture de tout ou partie des chaussées aéronautiques, et ont lieu de nuit, en dehors des horaires d'exploitation de l'aérodrome.

Les travaux sont réalisés en seize phases (les phases 1 à 8 ont déjà été réalisées) :

- Phase 9 : Travaux sur aire de trafic (dates prévisionnelles du 19/07/2022 au 05/08/2022)
- Phase 10 : Travaux sur aire de trafic (dates prévisionnelles du 08/08/2022 au 09/08/2022)
- Phase 11 : Travaux sur aire de trafic (dates prévisionnelles du 09/08/2022 au 10/08/2022)
- Phase 12 : Travaux sur aire de trafic (dates prévisionnelles du 10/08/2022 au 11/08/2022)
- Phase 13 : Travaux sur aire de trafic (dates prévisionnelles du 12/08/2022 au 15/08/2022)
- Phase 14 : Travaux sur aire de trafic (dates prévisionnelles du 15/08/2022 au 16/08/2022)
- Phase 15 : Travaux sur aire de trafic (dates prévisionnelles du 16/08/2022 au 17/08/2022)
- Phase 16 : Configuration finale de l'aire de trafic (date prévisionnelle : à compter du 18/08/2022)

Ce SUP AIP a pour objet de décrire :

- Les contraintes opérationnelles associées aux phases 9 à 16 pendant la période normale d'exploitation de l'aérodrome (de 1100 à 2259 UTC)
- Les contraintes pour les EVASAN pendant les travaux de nuit de 2300 à 0900 UTC

DISPOSITIONS GENERALES :

Les travaux sont réalisés de nuit entre 2300 et 0900 UTC.

Un balisage des zones neutralisées est mis en place selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Les postes de stationnements suivants seront remis en service ou créés pendant le déroulement des travaux (Se référer aux annexes, ci-après, pour prendre connaissance des postes concernés) :

- Postes de stationnement 1, 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C et 5 à 15 remis en service avec nouvelles positions :

N° Poste/ Stand	Coordonnées WGS-84 WGS-84 coordinates	ACFT de référence/ Reference ACFT	Envergure max (m) Max wingspan (m)	Longueur max (m) Max length (m)	Surface
1	18°06'04.9716" N 063°02'53.7184" W	ATR 72	27.05	27.17	Béton/ Concrete
2A	18°06'04.4831" N 063°02'52.0598" W	ATR 72	27.05	27.17	Béton/ Concrete
2B	NIL	DORNIER 228	16.98	16.90	Béton bitumineux/ Flexible
2C	NIL	DORNIER 228	16.98	16.90	Béton bitumineux/ Flexible
3A	18°06'03.9899" N 63°02'50.3851" W	ATR 72	27.05	27.17	Béton/ Concrete
3B	NIL	DORNIER 228	16.98	16.90	Béton bitumineux/ Flexible
3C	NIL	DORNIER 228	16.98	16.90	Béton bitumineux/ Flexible
5 à 15	NIL	PIPER AZTEC	11.50	11.25	Béton bitumineux/ Flexible

- Nouveaux postes de stationnement 4A, 4B, 4C, 3H, 4H mis à disposition :

N° Poste/ Stand	Coordonnées WGS-84 WGS-84 coordinates	ACFT de référence/ Reference ACFT	Envergure max (m) Max wingspan (m)	Longueur max (m) Max length (m)	Surface
4A	18°06'03.4967" N 63°02'48.7104" W	ATR 72	27.05	27.17	Béton/ Concrete
4B	NIL	DORNIER 228	16.98	16.90	Béton bitumineux/ Flexible
4C	NIL	PIPER AZTEC	11.50	11.25	Béton bitumineux/ Flexible
3H	NIL	SA342	NIL	12.50	Béton bitumineux/ Flexible
4H	NIL	AW 189	NIL	17.62	Béton bitumineux/ Flexible

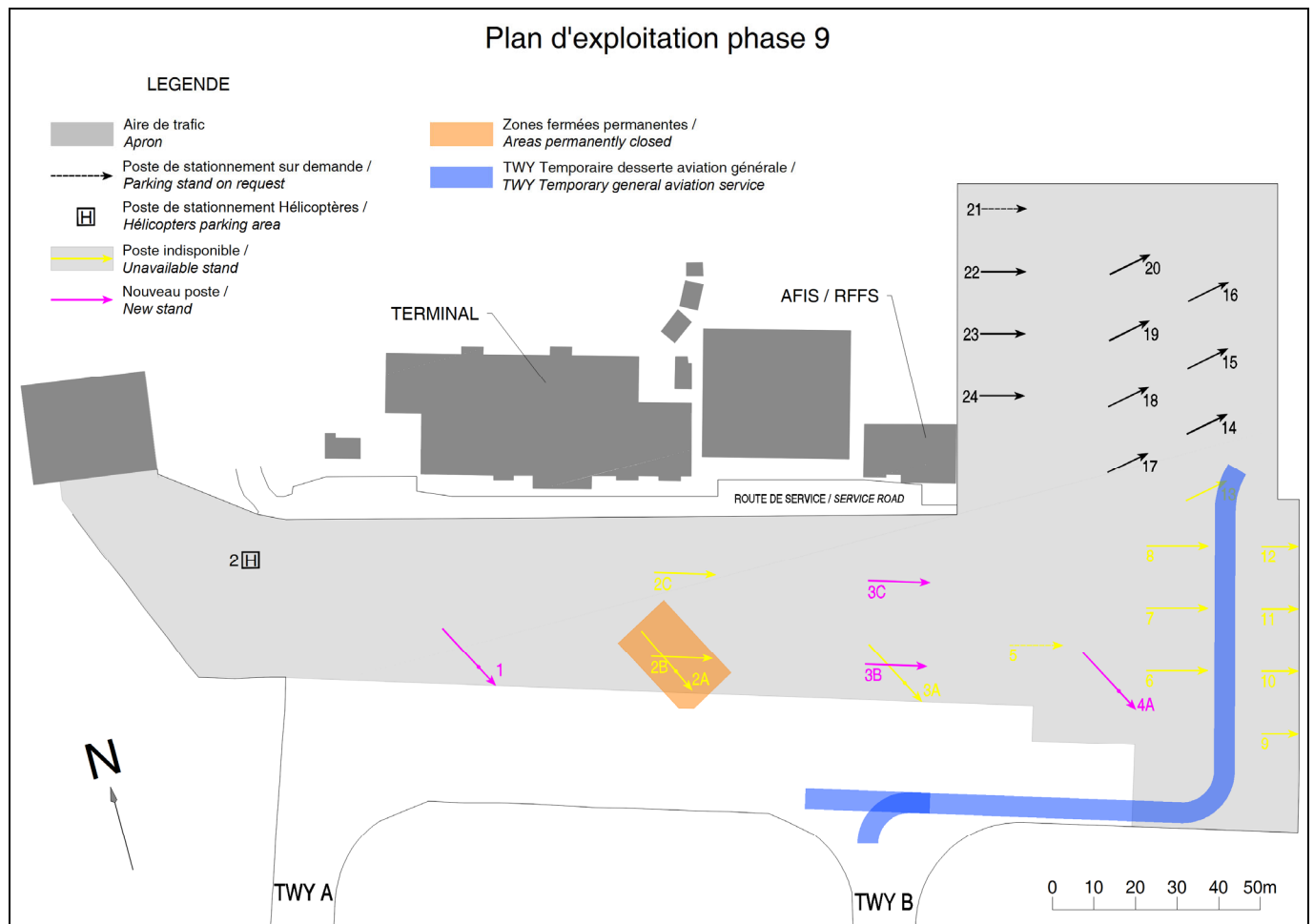
ANNEXE 9 PHASE 9 : TRAVAUX SUR AIRE DE TRAFIC

Période 1 : de 2300 à 0900 UTC

- Réalisation des travaux de nuit de 2300 à 0900 UTC en dehors des horaires habituels d'ouverture de l'aérodrome
- EVASAN pouvant être réalisées en appliquant la procédure définie localement

Période 2 : de 1100 à 2259 UTC

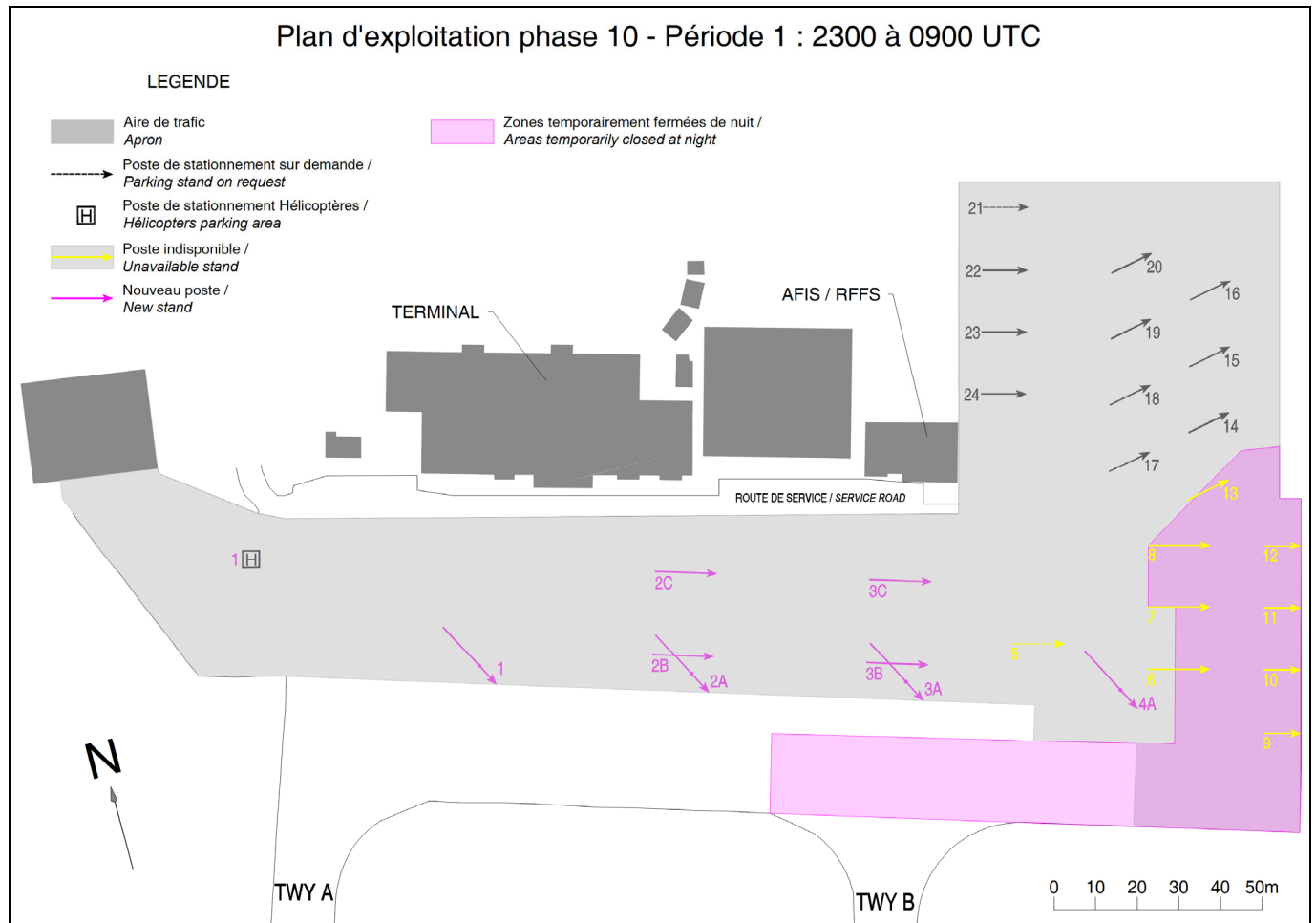
- Postes 14 à 24 réservés aux aéronefs basés ou autorisés
- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 2A, 2B, 2C, 3A, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
- Infrastructures mises en service :
 - Un taxiway provisoire avec marquage de couleur bleue pour desservir les postes 14 à 24. Il passe à travers les postes de stationnement 9 à 12
 - Postes de stationnement 1, 3B, 3C et 4A



ANNEXE 10 PHASE 10 : TRAVAUX SUR AIRE DE TRAFIC

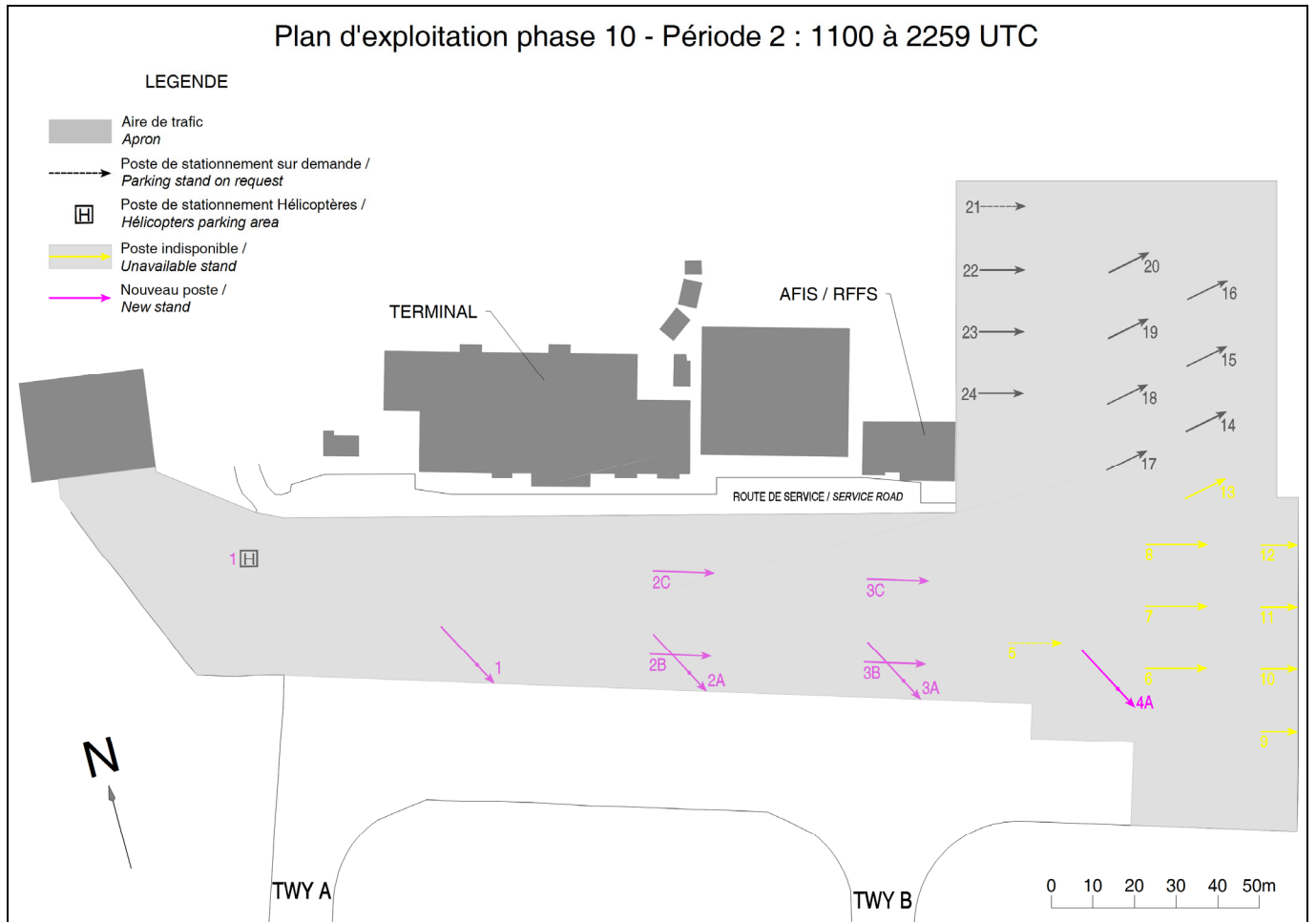
Période 1 : de 2300 à 0900 UTC

- Réalisation des travaux de nuit de 2300 à 0900 UTC en dehors des horaires habituels d'ouverture de l'aérodrome
- EVASAN pouvant être réalisées en appliquant la procédure définie localement
- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
 - Taxiway Bravo



Période 2 : de 1100 à 2259 UTC

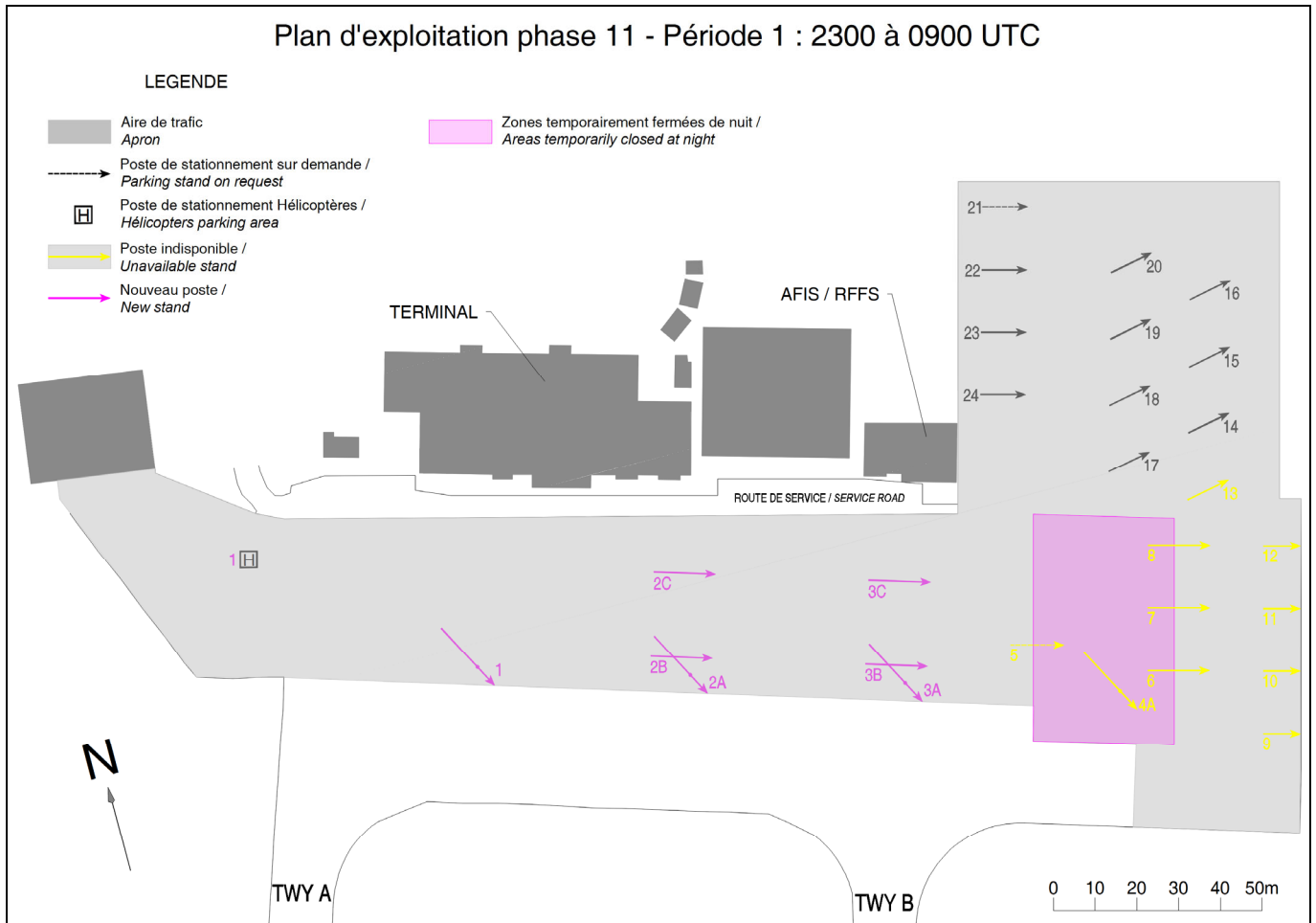
- Postes 14 à 24 réservés aux aéronefs basés ou autorisés
- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
- Infrastructures mises en service :
 - Taxiway définitif pour desservir les postes 14 à 24
 - Postes de stationnement 1, 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C, 4A
 - Le poste de stationnement hélicoptère 2H est renommé 1H



ANNEXE 11 PHASE 11 : TRAVAUX SUR AIRE DE TRAFIC

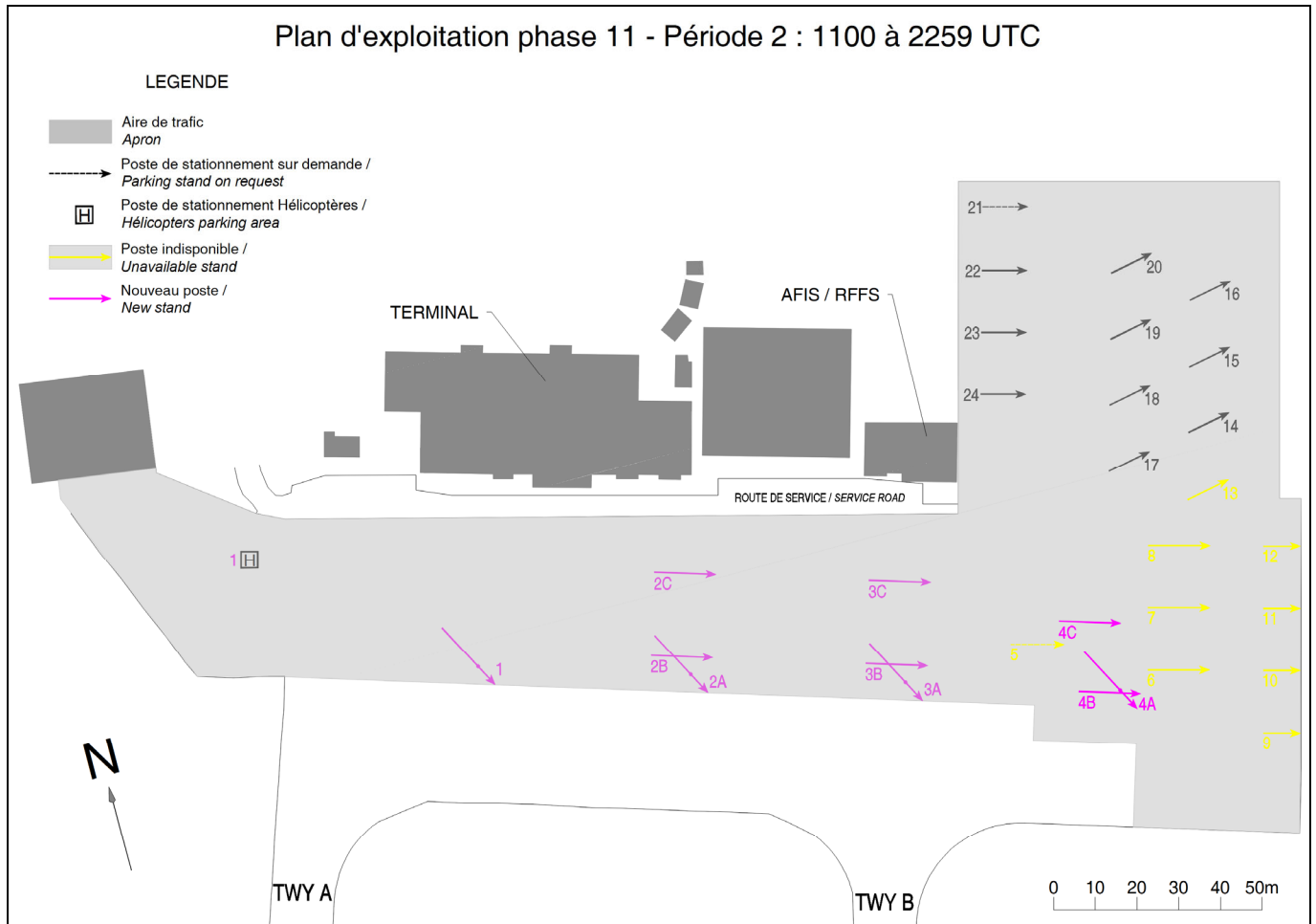
Période 1 : de 2300 à 0900 UTC

- Réalisation des travaux de nuit de 2300 à 0900 UTC en dehors des horaires habituels d'ouverture de l'aérodrome
- EVASAN pouvant être réalisées en appliquant la procédure définie localement
- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 4A, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13



Période 2 : de 1100 à 2259 UTC

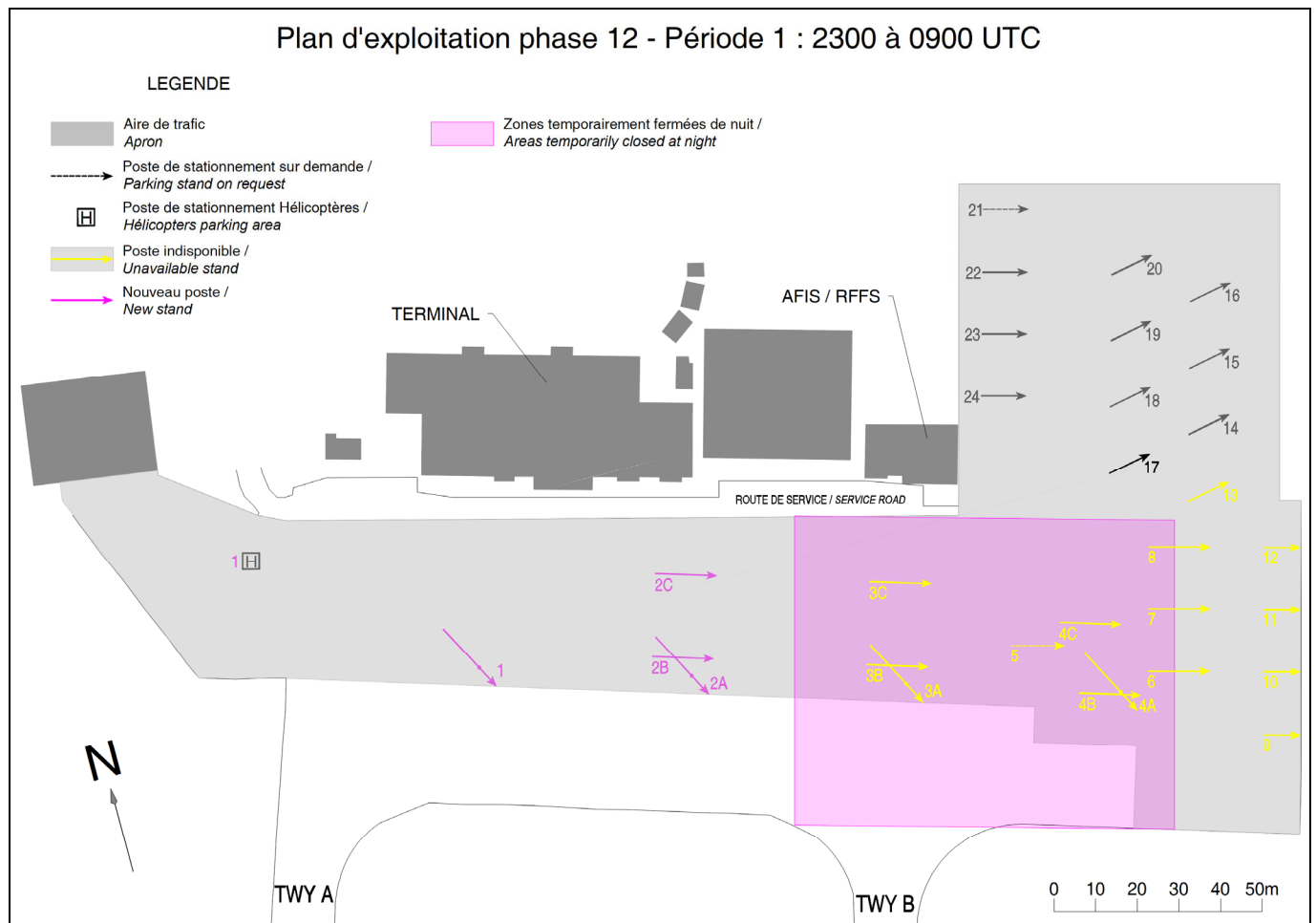
- Postes 14 à 24 réservés aux aéronefs basés ou autorisés
- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
- Infrastructures mises en service :
 - Taxiway définitif pour desservir les postes 14 à 24
 - Postes de stationnement 1, 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C, 4A, 4B, 4C
 - Le poste de stationnement hélicoptère 2H est renommé 1H



ANNEXE 12 PHASE 12 : TRAVAUX SUR AIRE DE TRAFIC

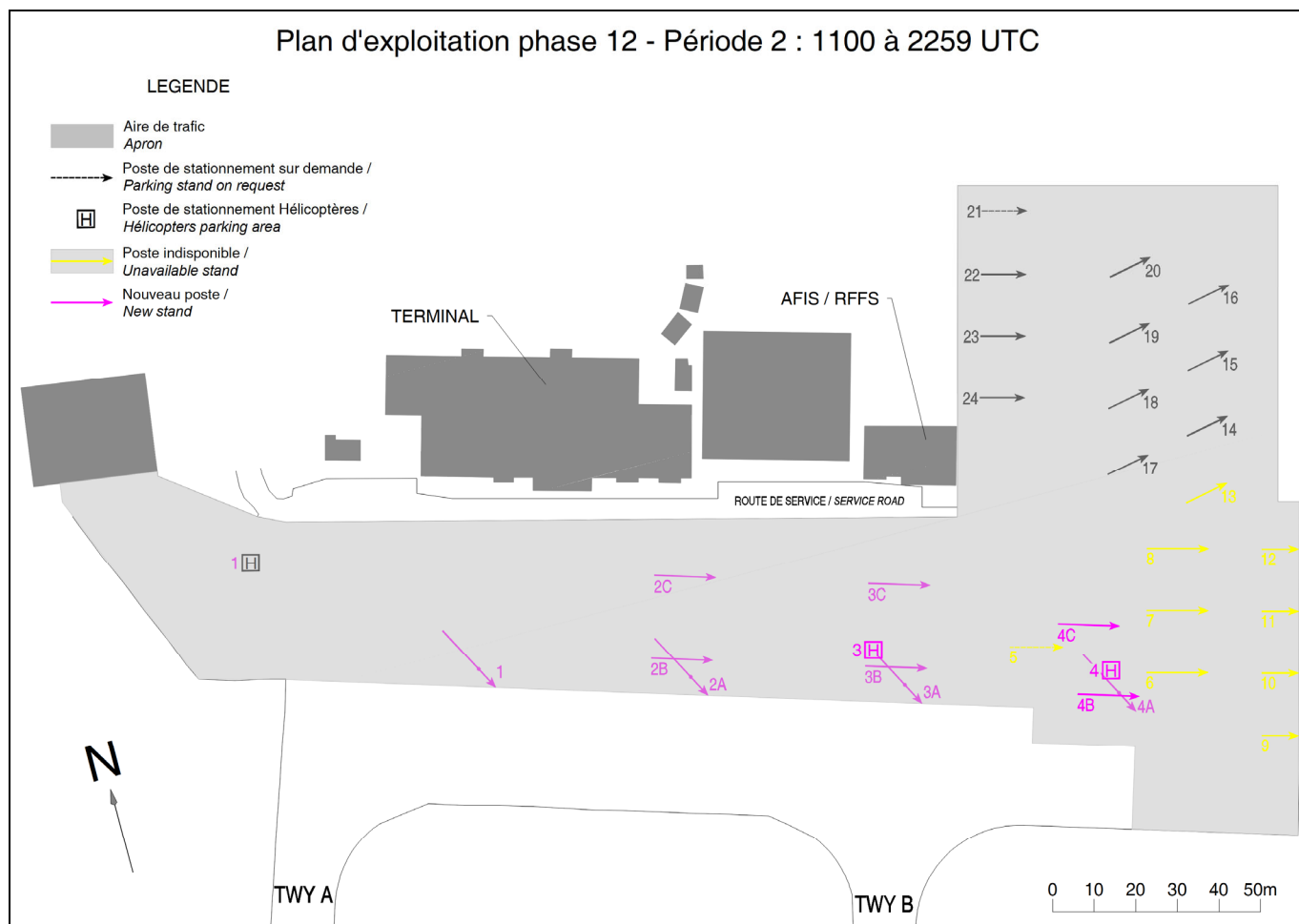
Période 1 : de 2300 à 0900 UTC

- Réalisation des travaux de nuit de 2300 à 0900 UTC en dehors des horaires habituels d'ouverture de l'aérodrome
- EVASAN pouvant être réalisées en appliquant la procédure définie localement
- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 3A, 3B, 3C, 4A, 4B, 4C, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
 - Taxiway Bravo



Période 2 : de 1100 à 2259 UTC

- Postes 14 à 24 réservés aux aéronefs basés ou autorisés
- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
- Infrastructures mises en service :
 - Taxiway définitif pour desservir les postes 14 à 24
 - Postes de stationnement 1, 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C, 3H, 4A, 4B, 4C, 4H
 - Le poste de stationnement hélicoptère 2H est renommé 1H

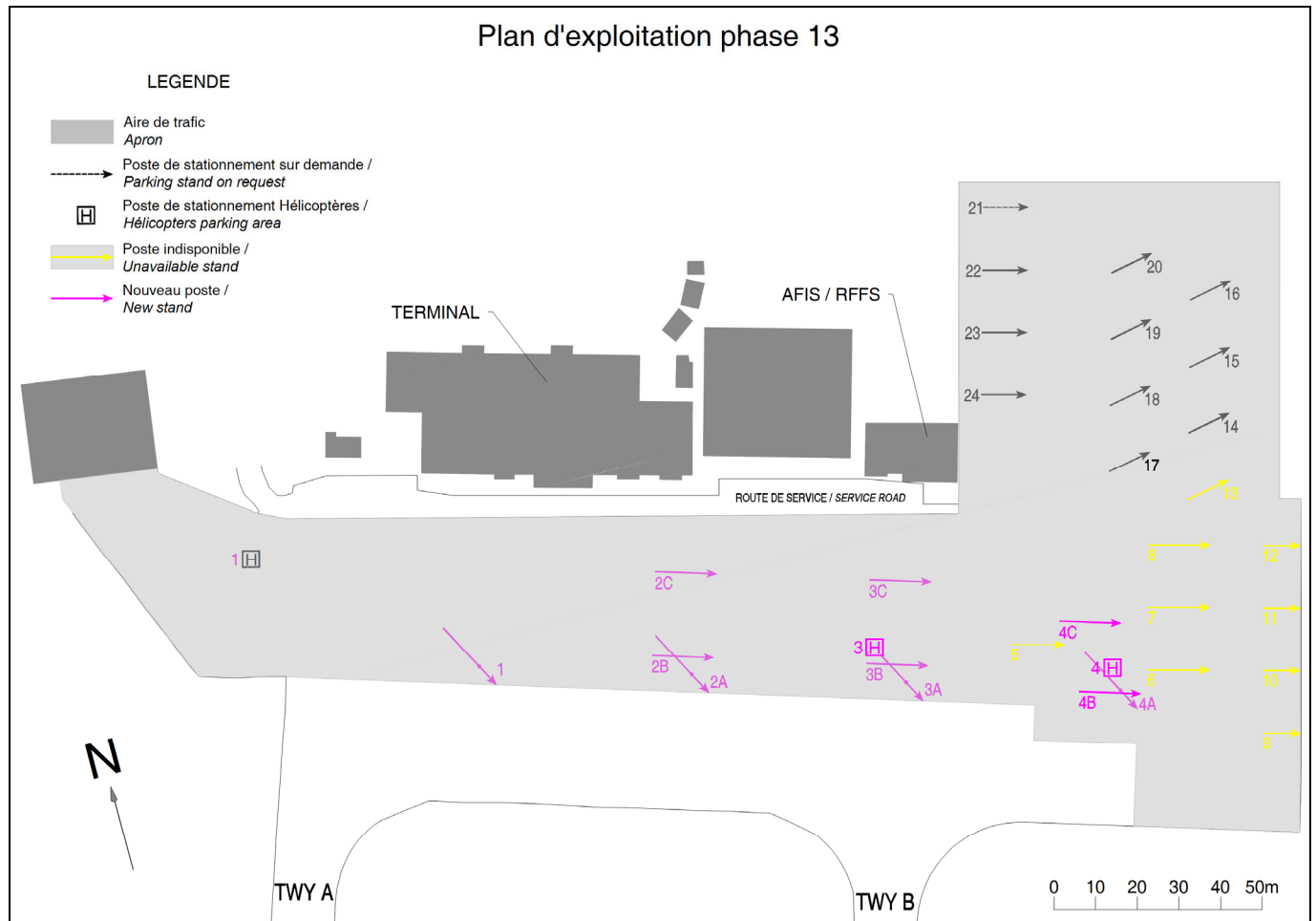


ANNEXE 13 PHASE 13 : TRAVAUX SUR AIRE DE TRAFIC**Période 1 : de 2300 à 0900 UTC**

- Réalisation des travaux de nuit de 2300 à 0900 UTC en dehors des horaires habituels d'ouverture de l'aérodrome
- EVASAN pouvant être réalisées en appliquant la procédure définie localement
- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

Période 2 : de 1100 à 2259 UTC

- Postes 14 à 24 réservés aux aéronefs basés ou autorisés
- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
- Infrastructures mises en service :
 - Taxiway définitif pour desservir les postes 14 à 24
 - Postes de stationnement 1, 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C, 3H, 4A, 4B, 4C, 4H
 - Le poste de stationnement hélicoptère 2H est renommé 1H

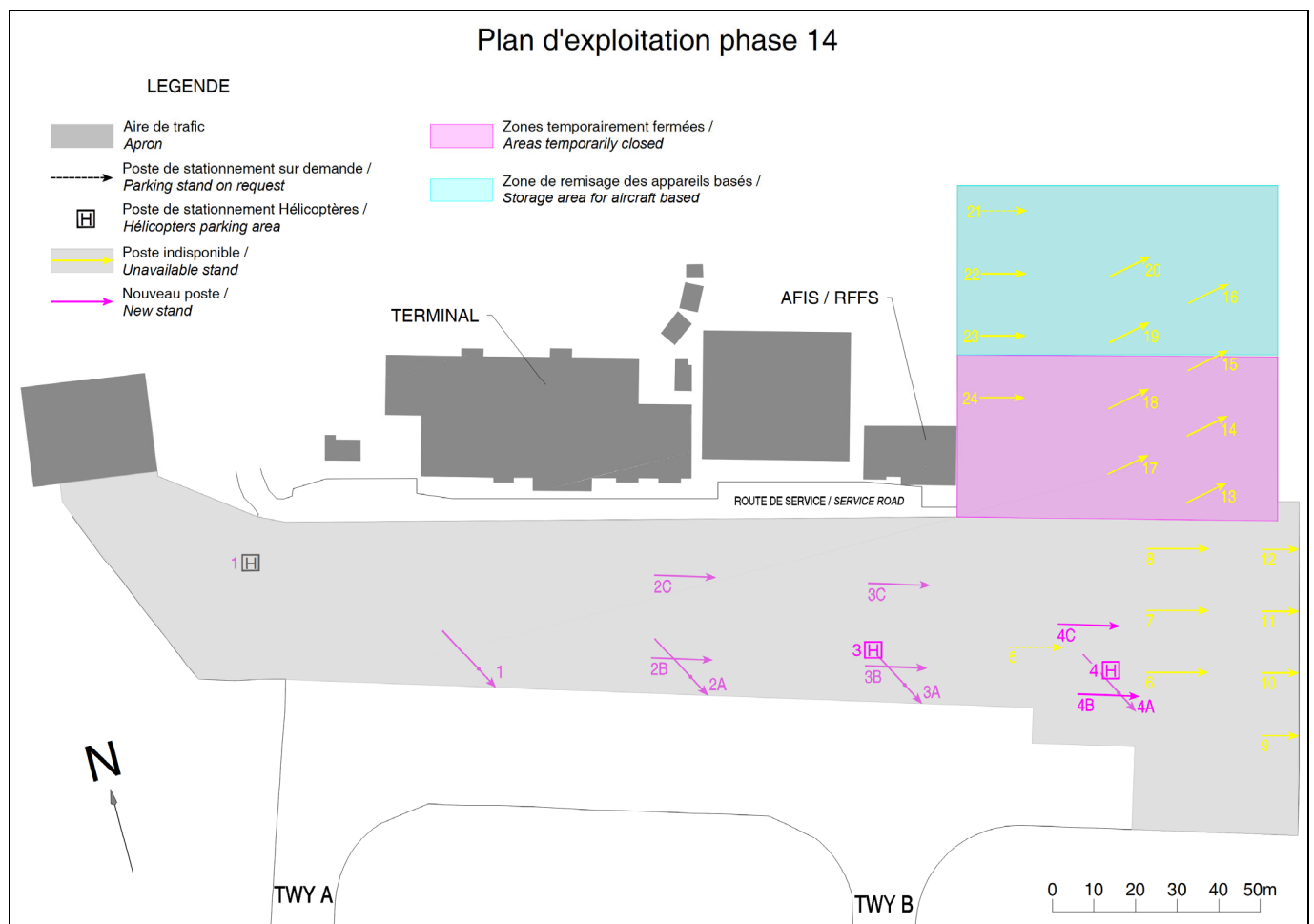


ANNEXE 14 PHASE 14 : TRAVAUX SUR AIRE DE TRAFIC**Période 1 : de 2300 à 0900 UTC**

- Réalisation des travaux de nuit de 2300 à 0900 UTC en dehors des horaires habituels d'ouverture de l'aérodrome
- EVASAN pouvant être réalisées en appliquant la procédure définie localement
- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 5 à 24
- Les aéronefs basés ou autorisés seront remisés dans la zone définie, représentée en bleu sur le plan d'exploitation de la Phase 14

Période 2 : de 1100 à 2259 UTC

- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 5 à 24
- Les aéronefs basés ou autorisés seront remisés dans la zone définie (cf. plan d'exploitation de la Phase 14)
- Infrastructures mises en service :
 - Taxiway définitif pour desservir les postes aviation générale
 - Postes de stationnement 1, 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C, 3H, 4A, 4B, 4C, 4H
 - Le poste de stationnement hélicoptère 2H est renommé 1H

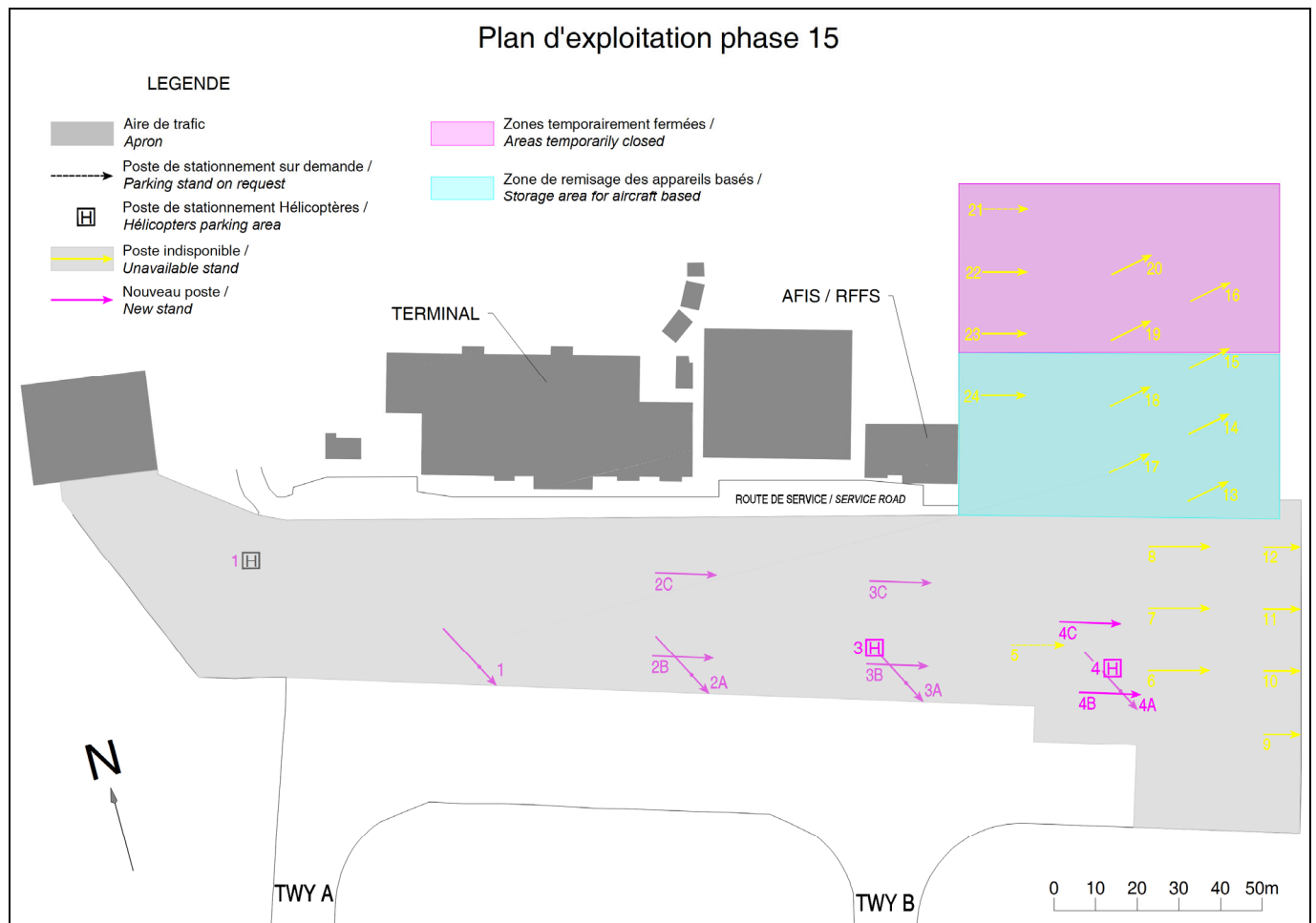


ANNEXE 15 PHASE 15 : TRAVAUX SUR AIRE DE TRAFIC**Période 1 : de 2300 à 0900 UTC**

- Réalisation des travaux de nuit de 2300 à 0900 UTC en dehors des horaires habituels d'ouverture de l'aérodrome
- EVASAN pouvant être réalisées en appliquant la procédure définie localement
- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 5 à 24
- Les aéronefs basés ou autorisés seront remisés dans la zone définie, représentée en bleu sur le plan d'exploitation de la Phase 15

Période 2 : de 1100 à 2259 UTC

- Infrastructures rendues indisponibles :
 - Postes 5 à 24
- Les aéronefs basés ou autorisés seront remisés dans la zone définie (cf. plan d'exploitation de la Phase 15)
- Infrastructures mises en service :
 - Taxiway définitif pour desservir les postes aviation générale
 - Postes de stationnement 1, 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C, 3H, 4A, 4B, 4C, 4H
 - Le poste de stationnement hélicoptère 2H est renommé 1H

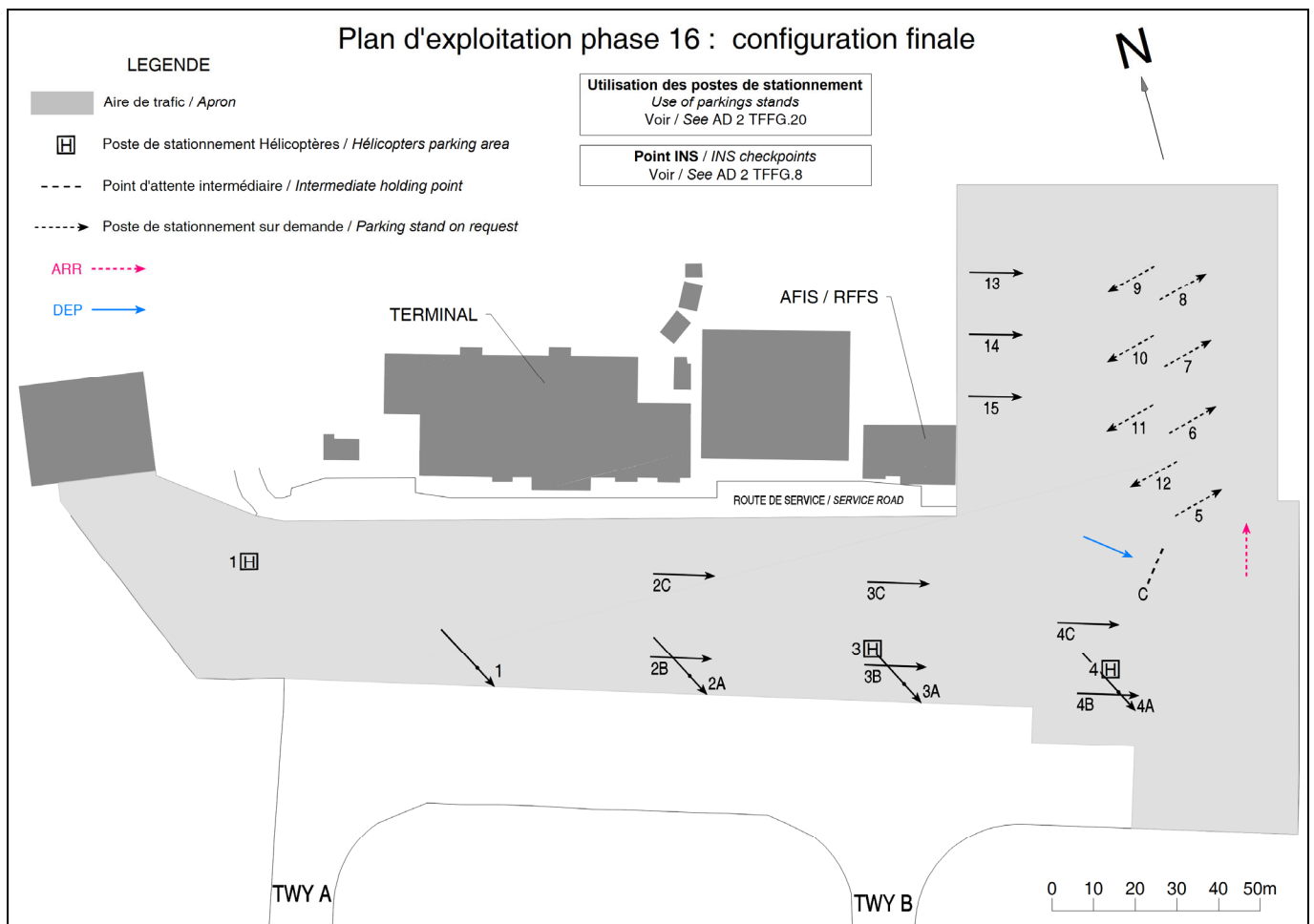


ANNEXE 16 PHASE 16 : CONFIGURATION FINALE

Cette phase correspond à la configuration finale de la plateforme après travaux.

Cette configuration sera reprise dans l'AIP CAR SAM NAM au cycle 10/22 en vigueur le 06 octobre 2022.

- Infrastructures supprimées :
 - Postes de stationnement 16 à 24
- Infrastructures mises en service :
 - Postes de stationnement 1, 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C et 5 à 15 remis en service avec nouvelles positions
 - Nouveaux postes de stationnement 4A, 4B, 4C, 3H, 4H
 - Poste de stationnement hélicoptère 2H renommé 1H



AD 2 TFFG.8

Aires de trafic, TWY et emplacements de vérification Aprons, TWY and check locations

1	Revêtement de l'aire de trafic / Apron surface	Béton bitumeux	Bituminous concrete
	Résistance de l'aire de trafic / Apron strength	19 F/C/W/T	
2	Largeur TWY / TWY width	Bretelles d'accès au PRKG : 15 m.	TWY to PRKG : 15 m.
	Revêtement des TWY / TWY surface	Béton bitumeux	Bituminous concrete
	Résistance des TWY / TWY strength	19 F/C/W/T	
3	Emplacement des ACL / ACL location	Bretelle ALPHA	By-pass ALPHA
	Altitude des ACL / ACL elevation		
4	Points de vérification VOR / VOR checkpoints		
5	Points de vérification INS / INS checkpoints	1 18°06'04.97" N 063°02'53.72" W 2A 18°06'04.48" N 063°02'52.06" W	3A 18°06'03.99" N 63°02'50.39" W 4A 18°06'03.50" N 63°02'48.71" W
6	Observations / Remarks	NIL	

AD 2 TFFG.20

Règlements de circulation locaux Local traffic regulations

20.1 MANŒUVRES AU SOL

20.1 GROUND HANDLING

Utilisation des postes de stationnement

Use of parking areas

Postes Stands	ACFT de référence Reference ACFT	Envergure max (m) Max wingspan (m)	Longueur max (m) Max length (m)	Observations Remarks
1	ATR 72	27.05	27.17	
1H	AS 350 B2	NIL	12.94	
2A	ATR 72	27.05	27.17	
2B	DORNIER 228	16.98	16.90	
2C	DORNIER 228	16.98	16.90	
3A	ATR 72	27.05	27.17	
3B	DORNIER 228	16.98	16.90	
3C	DORNIER 228	16.98	16.90	
4A	ATR 72	27.05	27.17	
4B	DORNIER 228	16.98	16.90	
4C	PIPER AZTEC	11.50	11.25	
3H	SA342	NIL	12.50	
4H	AW 189	NIL	17.62	
5 à 15	PIPER AZTEC	11.50	11.25	A l'arrivée sur l'aire de trafic Aviation Générale, arrêt des moteurs sur l'axe de la voie de circulation qui dessert les postes 5 à 15 et stationnement final sur le poste par repoussage manuel. Lorsqu'ils sont stationnés, les nez des avions doivent être orientés vers la voie de circulation qui dessert les postes. Postes de stationnement O/R. On arrival at the General Aviation apron, stop the engines on the centerline of the taxiway which serves to stands 5 to 15 and final parking on stand by manual push back. When parked, the nose of the aircraft must be oriented towards the taxiway which serves the stands. Parking stands O/R.